

l'arrivée des alliés et de la capitulation, il remplaça le maréchal Moncey, et calma les bataillons de la garde nationale qui étaient sur le point d'en venir aux mains. Nommé pair de France, le 4 juin 1814, par Louis XVIII, il se mêla fort peu aux débats parlementaires et se préoccupa surtout d'œuvres de piété. Attaché au gouvernement de juillet, il redevint conseiller général d'Eure-et-Loir en 1833, et siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort. M. de Montmorency était chevalier de la Légion d'honneur et membre de plusieurs sociétés savantes.

**MONTMORENCY (DE).** — *Fog. ROBECCO* (PRINCE DE).

**MONTMORENCY-LAVAL (MATHIEU-JEAN FELICITE, DUC DE),** député en 1789, pair de France, ministre, né à Paris le 10 juillet 1767, mort à Paris le 24 mars 1826, suivit la carrière des armes, et servit en Amérique dans le régiment d'Auvergne commandé par son père; il se lia avec La Fayette et ne tarda pas à partager ses idées libérales. Colonel au moment de la Révolution et grand bailli de Montfort-l'Amaury, il fut élu, le 28 mars 1789, député de la noblesse de ce bailliage aux Etats-Généraux, fut l'un des premiers à se réunir aux communes, vota avec la majorité, et, dans la nuit du 11 août, fut aussi empressé que MM. d'Aiguillon et de Noailles à demander l'abolition des droits féodaux. Le 19 juin 1790, il appuya le décret qui supprimait la noblesse, et demanda l'anéantissement « de ces distinctions anti-sociales, afin de voir effacer du code constitutionnel toute institution de noblesse, et la vaine ostentation des livrées. » Ces tendances lui attirèrent les attaques et les injures du parti de la cour. Rivarol, dans son *Petit almanach des grands hommes de la Révolution*, le dépeint de la sorte : « Le plus jeune talent de l'Assemblée: il bégaye son patriotisme; il fallait qu'un Montmorency parût populaire pour que la Révolution fût complète, et un enfant seul pouvait donner ce grand exemple. Le petit Montmorency a combattu l'aristocratie sous la férule de l'abbé Sieyès. » M. de Montmorency fit partie, le 12 juillet 1791, de la députation qui assista à la translation des restes de Voltaire, et, le 27 août suivant, vota la proposition d'inhumer J.-J. Rousseau au Panthéon. Après la session, il fut attaché à l'état-major du maréchal Luckner; mais, les événements se précipitant, il émigra au moment du 10 août, et se retira à Coppet, en Suisse, auprès de Mme de Staël. Revenu en France en 1795, il fut arrêté comme émigré le 26 décembre, fut de nouveau inquérité au 18 fructidor, et alors remis enfin en liberté. Il avait également d'autres soucis; sa liaison avec Mme de Staël avait fait place à une subite passion pour Mme Récamier qui, dans ses *Mémoires*, parle avec attendrissement des galanteries empressées que lui témoignait le duc de Montmorency. Fort occupé de ses amours, M. de Montmorency oublia la politique pendant la durée de l'Empire. Bonaparte l'avait nommé, le 27 nivôse an IX, membre du conseil général d'administration des hospices de Paris. En 1814, M. de Montmorency se rendit à Nancy auprès de Monsieur, dont il devint l'aide de camp. Louis XVIII le nomma ensuite maréchal de camp (13 novembre 1814), et chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême en 1815. Ayant suivi le roi à Gand pendant les Cent-Jours, il reprit au retour sa place

à la Chambre haute (17 août 1815) et y montra des opinions assez différentes de celles d'autrefois. Il siégea en effet parmi les royalistes ultra, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et confessa plus d'une fois à la tribune ses anciennes erreurs. Nommé, le 24 décembre 1821, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Villèle, il poussa énergiquement à la guerre d'Espagne, et, envoyé comme ministre plénipotentiaire au congrès de Vérone, y fit triompher le principe d'une intervention immédiate. Cette initiative déplut à M. de Villèle qui obtint son renvoi du ministère, le 22 décembre 1822. Louis XVIII le nomma membre du conseil privé et ministre d'Etat. En 1825, il fut admis à l'Académie française, situation qui lui valut bien des épigrammes, et devint, le 11 janvier 1826, gouverneur du duc de Bordeaux. Depuis longtemps, il s'était tourné vers la religion et s'adonnait aux pratiques de la piété la plus ardente. Frappé d'une attaque d'apoplexie le jour du vendredi-saint, dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin, il mourut sans avoir repris connaissance. Il était fondateur de la Société des Bonnes-Lettres et de celle des Bonnes-Etudes.

**MONTMORENCY-LAVAL (ANNE-ALEXANDRE-MARIE-SULPICE-JOSEPH, DUC DE),** pair de France, né à Paris le 12 janvier 1747, mort à Paris le 30 mars 1817, maréchal de camp en 1783, émigra à la Révolution. Au retour des Bourbons, il fut nommé pair de France le 4 juin 1814, et lieutenant général, le 8 juin suivant. Il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney.

**MONTMORENCY-LAVAL (ANNE-PIERRE-ADRIEN, DUC DE),** pair de France, né à Paris le 29 octobre 1768, mort à Paris le 6 juin 1837, fils du précédent, émigra avec sa famille, ne rentra en France qu'avec les Bourbons, et fut admis, le 18 janvier 1820, à siéger à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé. Il entra ensuite dans la diplomatie, fut ambassadeur en Espagne en 1820, ambassadeur à Rome en juillet 1822, à Vienne le 11 juin 1828, enfin à Londres le 4 septembre 1829. Cette même année, on lui offrit le portefeuille des Affaires étrangères, qu'il refusa. N'ayant pas voulu satisfaire à la loi du 31 août 1830 qui exigeait le serment de fidélité à Louis-Philippe, il cessa de siéger à la Chambre des pairs et rentra dans la vie privée. M. de Montmorency était grand d'Espagne de 1<sup>re</sup> classe.

**MONTMORENCY-LUXEMBOURG (ANNE-CHRISTIAN, DUC DE BEAUMONT ET DE),** pair de France, né à Paris le 15 juin 1767, mort à Paris le 14 mars 1821, était, au moment de la Révolution, maréchal-de-camp et capitaine d'une compagnie des gardes du corps de Louis XVI. Il vécut fort retiré pendant la Révolution en raison du mauvais état de sa santé; mais, à la première Restauration, il fut nommé lieutenant général, et pair de France le 4 juin 1814. Il ne se fit point remarquer à la Chambre haute, où il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney.

**MONTMORENCY-LUXEMBOURG (ANNE-EDMOND-LOUIS-JOSEPH, DUC DE BEAUMONT, PRINCE DE),** pair de France, né à Paris le 9 septembre 1802, mort à Paris le 14 janvier 1873, fut admis, le 26 mars 1828, à siéger à la Cham-

bre des pairs, à titre héréditaire, en remplacement de son père décédé; mais il donna sa démission de membre de la Chambre haute par lettre du 15 novembre 1832.

**MONTMORENCY-LUXEMBOURG** (ANNE-CHARLES-SIGISMOND DE), DUC DE LUXEMBOURG, COMTE D'OLONNE, né à Paris le 15 octobre 1737, mort à Lisbonne (Portugal) le 13 octobre 1803, était pair de France avant la Révolution. Élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse de la sénéchaussée du Poitou aux États-Généraux, il exprima, dans la séance de conciliation des trois ordres (23 mai 1789), l'offre de concourir également à l'impôt au nom de la noblesse, demanda expressément le respect des usages et des formes des États-Généraux de 1664, et manifesta le désir de voir une paix fraternelle régner entre les ordres. Le 12 juin, il fut nommé président de la Chambre de la noblesse; il déclara, le 27, au nom de son ordre, que « l'ordre de la noblesse avait arrêté ce matin de se rendre dans la salle nationale pour donner au roi des marques de son respect, et à la nation des preuves de son patriotisme »; et, le 30, adressa, au nom des députés de la noblesse du Poitou, la lettre qui suit, au président de l'Assemblée: « Les députés de la noblesse du Poitou, forcés, par leurs mandats impératifs, de ne jamais se départir du droit de délibérer par ordre, déclarent qu'ils ne peuvent participer en rien aux délibérations de l'Assemblée, jusqu'à ce que leurs commettants aient pris, dans leur sagesse, le parti qu'ils jugeront convenable. En conséquence, et d'après l'obtention de nouvelles lettres de convocation pour assembler la noblesse de leurs sénéchaussées, ils font toutes réserves contre toutes les décisions prises dans cette assemblée et en demandent acte. A Versailles le 30 juin 1789. » M. Montmorency-Luxembourg reçut ses nouveaux pouvoirs trois semaines après, mais il donna sa démission de député le 20 août suivant, et fut remplacé, le 28, par Irland de Bozoges, premier suppléant. Il émigra en 1791, commanda en second, à l'armée des princes, la brigade de Navarre, puis se retira en Portugal où il mourut en 1803, sans avoir profité de la radiation de la liste des émigrés ordonnée d'office par Bonaparte, en 1801, en faveur des anciens membres de l'Assemblée constituante.

**MONTMORENCY-LUXEMBOURG** (CHARLES-EMMANUEL-SIGISMOND, DUC DE), pair de France, né à Paris le 27 juin 1774, mort à Châtillon-sur-Loing (Loiret) le 5 mars 1861, fils du précédent, était aide-de-camp de son père au moment de la Révolution; il émigra avec lui, servit à l'armée des princes, puis passa en 1793 en Portugal, où il commanda la cavalerie rouge (d'Evora); il fit en cette qualité la campagne de 1801 à l'avant-garde de l'armée portugaise. Il ne rentra en France qu'avec les Bourbons, et devint alors, par la mort de son frère, pair de France le 4 juin 1814. Promu maréchal de camp le 8 août suivant, et capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie des gardes du corps, il suivit le roi à Gand, et, à la seconde Restauration, devint lieutenant général (15 septembre 1815). Il vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney (décembre 1815). L'année suivante, il fut nommé ambassadeur extraordinaire près la cour du Brésil. Il prit part à la guerre d'Espagne en 1823, et, après la prise du Trocadéro, reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur et le commandement d'une des quatre compagnies des gardes du corps de Charles X.

A la révolution de 1830, il refusa de prêter serment, abandonna ses titres et dignités, et vécut fort retiré dans son château de Châtillon.

**MONTMORENCY-TANCARVILLE** (ANNE-LOUIS-CHRISTIAN, PRINCE DE), député de 1815 à 1827, pair de France, né à Neuilly (Seine) le 26 mai 1769, mort à Munich (Bavière) le 25 décembre 1844, « fils de très haut et très illustre seigneur, monseigneur Anne-Léon de Montmorency, duc de Montmorency et de Piney-Luxembourg, premier baron de France et premier baron chrétien, comte de Tancarville-Creuilly, marquis de Seignelay, de Blainville, de Lourcy, et autres lieux, maréchal de camp des armées du roi, connétable héréditaire de la province de Normandie, et de très haute et très illustre dame, Mme Anne-Françoise-Charlotte de Montmorency-Luxembourg, duchesse de Montmorency », émigra en 1790 avec sa famille et ne rentra en France qu'avec les Bourbons. Il fut alors successivement élu député du collège de département de la Seine-Inférieure, le 22 août 1815, par 102 voix (200 votants, 248 inscrits); le 4 octobre 1816, par 138 voix (191 votants, 233 inscrits); le 13 novembre 1820, par 142 voix (188 votants); enfin le 6 mars 1824, par 145 voix (189 votants, 238 inscrits). Pendant la session de 1815, il vota avec la majorité puis, dans les sessions suivantes, s'assit au côté droit, vota avec les ministériels, prit très rarement la parole et fut l'un des cinq candidats à la présidence de la Chambre. Ancien inspecteur de la garde nationale de la Seine-Inférieure, conseiller général de ce département, grand d'Espagne, maréchal de camp depuis le 4 septembre 1822, M. de Montmorency-Tancarville fut nommé pair de France le 5 novembre 1827. Après les événements de 1830, il refusa de prêter serment à la nouvelle dynastie et se retira en Bavière où il mourut.

**MONTMORIN-SAINT-HÉREM** (ARMAND-MARC, COMTE DE), ministre, né à Paris le 13 octobre 1745, massacré à l'Abbaye (Paris) le 2 septembre 1792, appartenait à la branche cadette d'une famille noble d'Auvergne, très attachée à l'ancienne monarchie. Il fut d'abord menin du dauphin, depuis Louis XVI, débuta dans la carrière politique comme diplomate, remplit auprès du roi d'Espagne le poste d'ambassadeur, et reçut de ce prince l'ordre de la Toison d'or. De retour en France, il obtint le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, et fut nommé commandant en Bretagne. Membre de l'assemblée des notables en 1787, il fut, la même année (14 février 1787), désigné par Louis XVI pour les fonctions de ministre des Affaires étrangères: il avait encore ce portefeuille lors de la convocation des États-Généraux en 1789. Il évita, au début, de se prononcer nettement pour ou contre les événements et on le vit agir alternativement de concert avec le parti de la cour et en faveur des idées nouvelles. Pourtant il refusa d'adhérer à la déclaration du 23 juin; renvoyé en conséquence le 12 juillet, il fut rappelé après la journée du 14. Montmorin se fit affilier à la Société des Amis de la Constitution, alors les Constitutionnels, plus tard les Jacobins. Mais bientôt ses tergiversations amenèrent (juin 1791) son exclusion de cette société. « comme un traître vendu aux puissances étrangères »; néanmoins il fut encore chargé, par intérim, du ministère de l'Intérieur. Le roi ayant fait prendre des passeports sous des noms supposés, et s'en étant servi pour se ren-

dre à Varennes, M. de Montmorin fut mandé à la barre de l'Assemblée constituante, où les explications qu'il donna firent juger qu'il avait véritablement ignoré le but de ce voyage et les véritables noms de ceux qui devaient faire usage des passeports ; il reprit donc ses fonctions ministérielles. Pendant la session de l'Assemblée législative, il fit connaître aux puissances étrangères l'acceptation de l'acte constitutionnel par Louis XVI, et donna communication des réponses des souverains à cette notification. Dans ces circonstances, la conduite des ministres parut assez équivoque pour que l'Assemblée les fit collectivement comparaître. Montmorin eut une attitude et un langage qui le rapprochèrent des partisans de l'ancien régime. Sorti du ministère le 20 novembre 1791, il forma avec Malouet, Bertrand de Molleville et quelques autres, un conseil mixte que le journal de Carra dénonça sous le nom de *comité autrichien*. Montmorin cita le journaliste devant le juge de paix, comme calomniateur ; cette plainte n'eut pas de suites. Bientôt les événements du 10 août déterminèrent l'ancien ministre à se dérober aux poursuites dont il était menacé : il se réfugia chez une blanchisseuse du faubourg Saint-Antoine où il fut découvert le 24 du même mois. Traduit devant l'Assemblée, il subit un long interrogatoire ; ses réponses n'ayant pas réussi à convaincre les députés de son innocence, il fut emprisonné à l'Abbaye, et périt peu de temps après, dans les massacres du 2 septembre 1792.

**MONTOZON** (CHARLES-ÉDOUARD, COMTE DE) député de 1830 à 1845 et pair de France, né à Périgueux (Dordogne) le 28 mai 1788, mort au château de Lalaing (Nord) le 7 décembre 1856. « fils de haut et puissant seigneur messire Jean-Front de Montozon, chevalier, seigneur du Change, Guillomias, Lacontiffié et autres lieux, capitaine au régiment des chasseurs Duffare, et de haute et puissante dame Marie de Chanal de Montozon », entra dans l'administration sous le premier Empire, devint chef de division dans les préfectures de la Roër et du Pô, auditeur au conseil d'Etat le 14 janvier 1811, et successivement sous-préfet de Turin le 8 avril 1813, et la même année de Villetot, en 1814 de Péronne, puis de Sarrebourg et enfin de Saint-Quentin (29 septembre 1815). Maire de Lalaing et conseiller général du Nord, partisan de la monarchie constitutionnelle, il fut successivement élu député du 7<sup>e</sup> arrondissement électoral du Nord (Douai), le 23 juin 1830, par 126 voix (224 votants, 235 inscrits), contre 97 voix à M. Durand d'Elecourt, député sortant ; de la même ville, devenu le 4<sup>e</sup> collège du Nord, le 5 juillet 1831, par 212 voix (267 votants, 340 inscrits), contre 43 voix à M. Dumoulin ; le 21 juin 1834, par 177 voix (329 votants, 365 inscrits) contre 148 à M. Corne ; le 4 novembre 1837, par 266 voix (371 votants, 433 inscrits) ; le 2 mars 1839, par 198 voix (383 votants) ; le 9 juillet 1842, par 201 voix (375 votants). Il siégea constamment parmi les ministériels, appuya successivement tous les cabinets qui se succédèrent, approuva la politique de Laffitte, de Casimir Périer, de Guizot, de Thiers, de Molé, vota pour les lois de septembre et de disjonction, de déportation, d'apanage, pour les fonds secrets, la dotation du duc de Nemours, le recensement et l'indemnité Pritchard, et contre les fortifications de Paris, les incompatibilités et l'adjonction des capacités. Il s'occupa surtout des intérêts de son département, fit rectifier le tracé de la ligne ferrée du Nord et demanda la restauration des

canaux et des levées de la Scarpe. Nommé pair de France le 14 août 1845, et remplacé à la Chambre, le 27 septembre de la même année, par M. Choque, il rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

**MONTPELLIER** (AMBROISE), député au Conseil des Cinq-Cents, né et mort à des dates inconnues, modeste avocat de l'Aude, fut élu, le 29 germinal an VII, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Il y fit un rapport sur les dénonciations portées contre l'ex-ministre Schérer et contre les membres remplacés du Directoire exécutif ; il les accusa d'avoir dilapidé les finances et imaginé l'expédition d'Égypte pour déporter le général Bonaparte, nos meilleurs généraux et notre plus belle armée. Exclu du corps législatif au 18 brumaire, il rentra dans l'obscurité.

**MONTREUIL** (ALFRED-EUGÈNE CORDIER, BARON DE), représentant du peuple en 1848, député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Paris le 16 février 1802, mort le 28 août 1866, propriétaire à Paris, agriculteur influent dans l'Eure, connu pour ses tendances libérales, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Eure à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> et dernier, par 37,549 voix (99,709 votants). Il prit d'abord place parmi les républicains modérés, fit partie du comité de l'Algérie, et vota contre les poursuites contre Louis Blanc, pour les poursuites contre Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'expédition de Rome. Il déposa aussi un projet de colonisation et de défrichement en grand de l'Algérie. Pleinement rallié, après le 10 décembre, à la politique de l'Élysée, il fut élu, le 29 février 1852, comme candidat officiel, député au Corps législatif dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Eure, par 21,827 voix (27,008 votants, 40,060 inscrits), contre 2,983 voix à M. Guillaume Petit ; il ne s'y fit point remarquer. Il échoua ensuite dans la même circonscription, le 22 juin 1857, avec 4,873 voix contre 18,469 à l'élu M. de Blossville, 1,390 à M. Petit et 812 à M. Dupont de l'Eure fils, et, le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 1,952 voix contre 20,567 à l'élu, M. Petit, et 2,855 au député sortant, M. de Blossville.

**MONTRIEUX** (JOSERN), représentant en 1871, né à Angers (Maine-et-Loire) le 24 décembre 1806, mort à Angers le 27 juillet 1883, industriel et propriétaire, président de la compagnie des ardoisières d'Angers, exerça longtemps des fonctions publiques. Conseiller municipal d'Angers de 1840 à 1870, adjoint au maire de 1845 à 1848 et de 1855 à 1859, membre et président du conseil d'arrondissement de 1847 à 1864, conseiller général de 1864 à 1870, maire d'Angers de 1859 à 1870, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 11, par 100,847 voix (120,174 votants, 151,588 inscrits). Il prit place à droite, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il quitta la vie politique après cette législature.

**MONTROL** (FRANÇOIS MONGIN DE), repré-

sentant du peuple en 1848, né à Langres (Haute-Marne) le 17 août 1799, mort à Paris le 18 juin 1862, fils d'un ancien capitaine au régiment de Bourbons qui avait fait la guerre de Vendée sous le général Hoche, entra dès l'âge de 17 ans dans la presse libérale. Après avoir été soldat, il vint étudier le droit à Paris et se consacra à la presse politique. Il écrivit notamment dans le *Constitutionnel*, le *Courrier Français*, le *Mercure du XIX<sup>e</sup> Siècle*, etc. La vivacité de sa polémique lui attira plusieurs duels, dont il se tira à son honneur. Il fut présenté par La Fayette et B. Constant à la « Société des amis de la liberté de la presse » que présidait M. de Broglie, et publia différents ouvrages : *Histoire de l'émigration*, *Histoire de Champagne*, *Les Mémoires de Brissot*; il avait écrit en collaboration avec M. de Montlosier : *les Mystères de la vie humaine*. Lors de la publication des Ordonnances (juillet 1830), il prit une part active à la révolution, reçut la croix de juillet et fut nommé sous-préfet dans les Basses-Alpes, puis à Langres où il espérait se créer un fief électoral. Mais il ne put s'entendre avec ses compatriotes, donna sa démission, et revint à Paris, où il fonda, avec Laffitte, Arago, Crémieux, Cormenin, Dupont de l'Eure, la *Nouvelle Minerve*, puis la *Renommée*. Entre temps, il publiait l'*Introduction au règne de Charles X*, une *Histoire de la Révolution de 1830*, collaborait à la *Revue de Paris*, à l'*Encyclopédie des gens du monde*, et publiait différents articles dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* et les *Bulletins de la Société de Géographie*. Dans cette dernière publication, il prit la défense de Dumont d'Urville contre Arago, ce qui lui mérita l'honneur de voir son nom donné par l'illustre marin à une île de l'océan Atlantique. Il fonda avec Lamartine, de Broglie et de Tocqueville, la Société pour l'abolition de l'esclavage, devint rédacteur en chef du *Temps*, combattit le ministère Thiers et les lois de septembre, et protesta contre la condamnation de Dupoty par la Chambre des pairs. Après avoir échoué à la députation, le 1<sup>er</sup> août 1846, dans le 3<sup>e</sup> collège de la Haute-Marne (Chaumont), avec 120 voix contre 168 à l'élu, M. Duval de Fréville, député sortant, il se retira à Bar-sur-Aube, où il composait une *Histoire de la contre-révolution*, quand éclata la révolution de 1848. Nommé commissaire du gouvernement provisoire dans la Haute-Marne, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 7, par 51,357 voix (67,200 votants, 78,579 inscrits); il fit partie du comité des affaires étrangères, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, pour la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il proposa l'organisation d'une presse gouvernementale destinée à instruire et à moraliser le peuple, fit partie de la commission d'émancipation des colonies, défendit avec énergie, le 15 mai, l'inviolabilité de la tribune, et obtint que les accusés d'insurrection condamnés à la déportation seraient seulement envoyés en Algérie. Non réélu à la Législative, il quitta la vie politique et s'occupa de l'achèvement de différents travaux historiques.

**MONTSAULNIN** (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-COMTE DE), député de 1827 à 1831, né à Bourges (Cher) le 4 janvier 1771, mort à Bourges le 24 janvier 1846, propriétaire, conseiller général, se présenta pour la première fois, comme candidat royaliste dans le Cher, le 2 août 1824; il réunit alors 36 voix contre 59 à l'élu, M. de Fougères. Il fut plus heureux le 4 novembre 1827, et devint député du Cher, au grand collège, par 66 suffrages sur 125 votants et 148 inscrits; il devait son succès à l'alliance des libéraux et des royalistes indépendants. Il prit place dans les rangs de la « contre-opposition ». Un biographe anti-ministériel écrivait de lui (1828): « Il a été un de ceux dont la nomination a donné le coup de grâce à Peyronnet. Si l'élection de cet honorable député sert en quelque chose à l'expulsion de Sa Grandeur, que les Français aimeront sans doute mieux à Turin qu'à Paris, on lui devra déjà de la reconnaissance avant même qu'il ait siégé. Nous pensons qu'il justifiera à la tribune les espérances qu'a fait concevoir un tel début. » M. de Montsaulin vota en effet contre le ministère Villèle. Mais il ne se prononça pas contre le cabinet Polignac et ne fut pas des 221. Réélu, le 3 juillet 1830, avec 61 voix (122 votants), il prêta serment à Louis-Philippe, tout en restant légitimiste, et quitta la Chambre en 1831.

**MONY** (CHRISTOPHE-STÉPHANE), député au Corps législatif de 1868 à 1870, né à Paris le 14 février 1800, mort à Moulins (Allier) le 10 mars 1884, frère aîné et utérin d'Eugène Flachet, dont il porta quelque temps le nom, se fit recevoir ingénieur civil, s'éprit des doctrines saint-simoniennes, et fut quelque temps l'hôte de la maison de Ménilmontant. Il fut employé, de 1823 à 1830, aux études du canal maritime du Havre à Paris, s'associa ensuite avec son frère Flachet pour la construction du chemin de fer de Saint-Germain à Versailles, et devint, en 1854, gérant des houillères de Commentry et des forges et fonderies de Fourchambault. Montluçon et Torteron. Maire de Commentry en 1866, conseiller général de l'Allier en 1867, il fut élu, le 11 juillet 1868, député au Corps législatif par la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Allier, en remplacement de M. Ed. Fould, démissionnaire, avec 18,245 voix (19,058 votants, 36,991 votants), et réélu, le 24 mai 1869, par 22,762 voix (23,784 votants, 37,718 inscrits). Il s'y fit remarquer par des rapports sur les travaux publics et par la part qu'il prit, le 9 février 1870, à la discussion du budget, et, quelques jours après, à la discussion sur les grèves du Creuzot. Il déposa, au mois de juin, une demande d'interpellation au sujet des conséquences que pouvait avoir pour la France le percement du Saint-Gothard. Cette demande d'interpellation fit alors du bruit. Il rentra dans la vie privée à la chute de l'Empire, et reparut un instant sur la scène politique à l'époque du 16 mai; candidat du Maréchal dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Montluçon, aux élections du 14 octobre 1877, il échoua avec 5,939 voix contre 9,200 à l'élu, M. Chantemille, l'un des 363. M. Mony était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1840, et officier depuis le 15 novembre 1864. On a de lui : *Décentralisation et Organisation politique de la démocratie française* (1870).

**MORAND** (JOSEPH-RENÉ-PIERRE-FRANÇOIS), député en 1791, né à Paimpol (Côtes-du-Nord) le 22 juin 1755, mort à Paimpol le 9 mai 1822, homme de loi, juge de paix du canton, fut élu, le 11 septembre 1791, député des Côtes-du-Nord

à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> et dernier, avec 201 voix (393 votants). Il s'y fit peu remarquer et n'appartint pas à d'autres assemblées.

**MORAND** (RENÉ-PIERRE-FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à la Commanderie-du-Temple (Deux-Sèvres) en 1744 (le registre le plus ancien d'état civil qui existe dans cette commune est de 1806), mort au château de Boursonne (Aisne) en 1813, fils d'un avocat, se fit recevoir docteur en médecine et exerça sa profession à Niort; il y eut aussi le titre d'inspecteur d'eaux minérales. Partisan de la Révolution, il fut élu officier municipal (1789), secrétaire général de l'administration du département (1791), et (1795) commissaire du Directoire près la même administration. Le 22 germinal an V, le département des Deux-Sèvres le nomma député au Conseil des Anciens par 82 voix; il fit hommage au Conseil (28 ventôse suivant) des *Voyages de Pythagore*, devint secrétaire du Conseil (1<sup>er</sup> prairial), et fit un rapport (4 prairial) sur les élections du Doubs. Favorable au coup d'Etat de brumaire, Morand fut choisi par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, pour représenter les Deux-Sèvres au nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1806, et quitta la vie politique.

**MORAND** (CHARLES-ALEXIS-LOUIS-ANTOINE, COMTE), pair des Cent-Jours et pair de France, né à Pontarlier (Doubs) le 4 juin 1771, mort à Paris le 2 septembre 1835, « fils de monsieur Morand, avocat au parlement, citoyen de Besançon, bourgeois de cette ville, et de dame Jeanne-Claudine-Marie Roussel », fit son droit, embrassa avec enthousiasme la cause de la Révolution, et fut délégué par son district à la fête de la fédération, le 14 juillet 1790. Il s'engagea en 1792 dans les volontaires du Doubs, fut élu capitaine au 7<sup>e</sup> bataillon, se signala à Hondshoote et à l'armée du Rhin, notamment à Aldenhoven, et passa à l'armée d'Italie, sous les ordres du jeune Bonaparte, qui sut le distinguer pour sa brillante conduite à Roveredo et à Rivoli, et le fit chef de bataillon. Chef de brigade après la bataille des Pyramides, Morand suivit Desaix dans la Haute-Egypte, battit Mourad-Bey en plusieurs rencontres, et fut nommé général de brigade le 18 fructidor an VIII. Commandeur de la Légion d'honneur en l'an XII, il fit partie, en 1805, de la division Saint-Hilaire du 4<sup>e</sup> corps placé sous le commandement du maréchal Soult; sa part à la victoire d'Austerlitz lui valut le grade de général de division le 24 décembre. Il fit ensuite les campagnes de Prusse et de Pologne, protégea l'empereur à Eylau, lors de la charge de la cavalerie russe, et se couvrit de gloire à Friedland. Créé, le 24 juin 1808, comte de l'Empire avec une dotation de 25,000 francs, il assista, en 1809, à Essling et à Wagram, où il fut blessé. Il était cantonné en Allemagne, à la tête de la 1<sup>re</sup> division du corps d'observation de l'Elbe, quand la guerre de Russie fut décidée; il passa le Niémen, mit pied à terre à Smolensk, pour conduire ses soldats à l'assaut des redoutes russes qui furent emportées après un combat opiniâtre, et, à la Moskowa, eut la mâchoire brisée par un boulet. Il se battit encore à Lutzen, à Wentschein et à Dannewitz où il soutint le principal effort de l'ennemi. Enfermé à Mayence, il résista jusqu'à la paix aux attaques des assiégeants, et rentra en France avec les honneurs de la guerre. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis et lui con-

serva un commandement actif. Au retour de l'île d'Elbe, Morand s'empressa d'accourir au-devant de l'empereur qui le choisit pour aide-de-camp, lui donna le commandement d'une division de la garde, et le nomma pair le 2 juin 1815. Morand assista à Waterloo, et soutint, au milieu des carrés de la garde, les efforts de Wellington et de Blücher. Le 31 mars 1815, il avait adressé à ses troupes une proclamation dans laquelle il disait : « Ne devraient-ils pas être rassasiés, ces traitres infâmes qui depuis quinze ans agitent parmi nous les brandons de la discorde? N'ont-ils pas livré nos villes, vendu nos vaisseaux, nos arsenaux?... Nobles enfants de la victoire, vous avez vu et vous en avez frémi des traitres infâmes, des assassins, des voleurs de grand chemin revêtir les marques de l'autorité sur vous, pour humilier les peuples, pour les attacher au joug de quelques nobles avilis! Des nobles! Eh, quoi! tous les Français libres et victorieux ne le sont-ils pas également?... » La seconde Restauration goûta peu cette proclamation et déféra son auteur au conseil de guerre de la Rochelle, qui le condamna, le 29 août 1816, à la peine de mort par contumace. Morand, qui avait pu quitter la France, revint en 1819, et fut acquitté à l'unanimité par le conseil de guerre de Strasbourg. Admis à la retraite, comme lieutenant général, le 17 mars 1825, il fut rappelé en 1830 à l'activité, nommé commandant de la 6<sup>e</sup> division militaire, grand-croix de la Légion d'honneur, et pair de France le 11 octobre 1832. On a de lui : *De l'armée selon la Charte et d'après l'expérience des dernières guerres* (1829).

**MORANGIÈS** (JEAN-ADAM-GUILLAUME-GUSTAVE MOLETTE, COMTE DE), député de 1837 à 1841, né à Langogne (Lozère) le 19 avril 1791, mort en août 1841, propriétaire, entra dans la vie politique après les événements de 1830. Candidat à la députation dans le 1<sup>er</sup> collège de la Lozère (Mende), le 5 juillet 1831, il échoua avec 68 voix contre 79 à l'élu, M. Rivière de Larque, et ne fut pas plus heureux, le 21 juin 1834, avec 78 voix contre 88 à l'élu, M. Rivière de Larque, député sortant. Il ne fut élu député du même collège que le 4 novembre 1837, avec 179 voix (193 votants, 264 inscrits), et fut réélu, le 2 mars 1839, par 130 voix (235 votants); il prit place à droite parmi les légitimistes, vota avec eux, et fut l'un des 213 députés qui refusèrent leur confiance au ministère Molé. Il mourut en août 1841, et fut remplacé, le 2 octobre suivant, par M. Rivière de Larque.

**MORARD DE GALLES** (JUSTIN-BONAVENTURE, COMTE), membre du Sénat conservateur, né à Goncelin (Isère) le 30 mars 1741, mort à Guéret (Creuse) le 23 juillet 1809, prit d'abord du service dans les gendarmes d'ordonnance dits « compagnies rouges », puis quitta l'armée de terre en 1757 pour entrer dans la marine. Enseigne en 1758 à bord de l'*Hermine* qui faisait croisière devant les côtes barbaresques, il se distingua plus tard au bombardement de Larrache (26 juin 1765) et, à son retour en France, fut attaché à la direction des constructions du port de Brest. Lieutenant de vaisseau en 1777, il assista l'année suivante au combat d'Ouessant, sur la *Ville de Paris*, et à ceux des 17 avril, 16 et 19 mai 1780. Second-captaine en 1781, il se signala au combat de la Praya, en ramenant son navire qui se trouvait isolé parmi les ennemis; il reçut en récompense, du bailli de Suffren, le grade de capitaine de vais-

seau. Durant la campagne maritime de 1782, il fut trois fois blessé et se fit remarquer de nouveau aux Indes, particulièrement au siège de Gondolour (20 juin 1783). Revenu en France en 1790, contre-amiral en 1792, et vice-amiral l'année suivante, il subit une courte détention pendant la Terreur, devint commandant d'armes à Brest, et fut mis à la tête d'une des divisions de la flotte chargée d'opérer un débarquement en Irlande. Il appareilla le 15 décembre, mais le mauvais temps le força de rentrer le 17 janvier 1798, sans avoir combattu. Tombé alors en disgrâce, il se rallia au 18 brumaire, et fut nommé membre du Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII; il devint secrétaire de cette assemblée en l'an XI. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand officier de l'ordre le 25 prairial de la même année, créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, et titulaire de la sénatorerie de Limoges, il se retira à Guéret où il mourut peu après. La ville de Guéret lui a fait élever un monument.

**MORÉ.** — Voy. PONTGIBAUD (COMTE DE).

**MOREAU (ETIENNE-VINCENT)**, député en 1789, né à Saint-Ouen (Indre-et-Loire) le 16 septembre 1733, mort à Tours (Indre-et-Loire) le 11 février 1814, était avocat à Tours quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de la Touraine, avec 108 voix (167 votants). Il prêta le serment du Jeu de Paume, et prononça un discours pour demander la réunion d'Avignon à la France. Elu, le 16 mars 1791, juge au tribunal de cassation, fonctions qui lui furent confirmées le 24 vendémiaire an IV, il passa sans encombre le temps de la Terreur, devint juré de la haute cour de Vendôme lors du procès Babeuf, et, rallié au 18 brumaire, fut successivement nommé, le 28 floréal an VIII juge au tribunal d'appel d'Orléans, le 14 nivôse an XI président du tribunal criminel d'Indre-et-Loire. Le 25 prairial an XII membre de la Légion d'honneur, et, le 8 mars 1811, président de chambre à la cour impériale d'Orléans. Il fut admis à la retraite, le 24 juillet 1813, et mourut peu de mois après.

**MOREAU (EDME)**, député en 1791, né à Compigny (Yonne) le 4 septembre 1746, mort à Compigny le 5 septembre 1805, était cultivateur à Compigny, lorsqu'il fut élu (2 septembre 1791) député de l'Yonne à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> et dernier, par 204 voix (453 votants). Edme Moreau siégea à droite et suivit les inspirations de M. Hua (Voy. ce nom). Dans ses *Mémoires*, celui-ci raconte que Moreau lui disait en souriant : « Monsieur Hua, prenez garde à ce que vous allez faire, car je voterai comme vous. » Un jour, qu'en raison de ses opinions modérées, on lui reprochait son origine modeste, il répondit : « Je ne suis qu'un cultivateur, mais j'étais plus respecté dans mon village que je ne le suis depuis qu'on m'a envoyé législateur à Paris. » Il renonça à la vie politique après la session.

**MOREAU (JEAN)**, député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Stainville (Meuse) le 7 septembre 1742, mort à Bar-le-Duc (Meuse) le 2 novembre 1811, fut nommé, en 1790, procureur-syndic de la Meuse, et, le 5 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 343 voix (le nombre des votants manque au procès-verbal). Il vota générale-

ment avec la majorité, adhéra aux sentiments exprimés dans l'adresse de la section de la Croix-Rouge, présenta, au mois de juillet 1792, et fit décréter la formation d'une commission chargée d'examiner les dangers dont la patrie était menacée. Réélu, le 3 septembre 1792, député du même département à la Convention, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 190 voix (271 votants), il siégea parmi les modérés, et dans le procès du roi, au 3<sup>e</sup> appel nominal, répondit en ces termes : « La sûreté de l'Etat ne me paraît pas commander la destruction de Louis. Je vote pour le bannissement, qui n'aura lieu qu'après la paix. » Puis, jugeant sa mission terminée par l'acceptation de la Constitution, il se démit de son mandat de député le 16 août 1793. Le 21 vendémiaire an IV, Moreau reparut au Conseil des Anciens, comme député de la Meuse, élu par 190 voix (271 votants); il renonça encore, presque aussitôt, aux fonctions législatives (2 prairial an IV). Le 29 août 1809, il fut nommé conseiller de préfecture de la Meuse.

**MOREAU (MARIE-FRANÇOIS)**, membre de la Convention, né à Annecy (Haute-Savoie) en 1764, mort à la Charbonnière (Saône-et-Loire) le 2 juin 1833, fils de Louis-Joseph-Nicolas-Moreau, chirurgien-major à Paris, et d'Elisabeth Grimoard de Beauvoir, était ingénieur du canal du Charolais à Chalon-sur-Saône, et administrateur du département, lorsque le département de Saône-et-Loire l'envoya siéger à la Convention, le 8 septembre 1792, le 10<sup>e</sup> sur 11 (le nombre des voix obtenues ne figure pas au procès-verbal). Moreau parla pour l'expulsion des Bourbons, et, dans le procès du roi, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Celui-là raisonnerait mal qui dirait : J'ai dans mon jardin une plante vénéneuse; mais je ne veux pas l'arracher, de peur qu'une autre ne revienne à sa place. Vous voulez anéantir la tyrannie; le moyen, ce n'est pas de conserver le tyran, sous le prétexte de l'opposer à ceux qui voudraient le remplacer; c'est au contraire de les détruire tous successivement. Je vote pour la mort. » Démissionnaire le 15 août 1793, il resta néanmoins à son siège, faute de suppléant. En prairial an III (mai 1795), il fut un des vingt et un commissaires chargés d'examiner la conduite de Joseph Le Bon, et fit partie de la minorité qui demanda la mise hors de cause de l'accusé. Après le 13 vendémiaire an IV, il appuya la mise en liberté de Rossignol et de Daubigny. Le gouvernement consulaire le nomma receveur général de Saône-et-Loire (an VIII), fonctions qu'il remplit jusqu'à la première Restauration (1814). Lors de la promulgation de la loi du 12 janvier 1816, le gouvernement crut qu'elle lui était applicable, et l'invita à quitter la France. Il eut d'une maladie grave, d'une fièvre rémittente et ataxique, dirent des médecins, pour ne pas partir, et, ayant prouvé qu'il n'avait rempli aux Cent-Jours aucun rôle politique, il ne fut plus inquiété.

**MOREAU (JOSEPH-MARIE-FRANÇOIS)**, membre du Tribunat et député de 1816 à 1822, né à Morlaix (Finistère) le 6 octobre 1764, mort à Morlaix le 22 novembre 1849, frère du général Moreau, était avocat dans sa ville natale au moment de la Révolution. Il avait, ainsi que son père, conservé quelques relations avec les émigrés, pour des réglemens de comptes. Ils furent l'un et l'autre dénoncés; son père périt sur l'échafaud, lui en fut quitte pour six mois de prison. A peine remis en liberté, il se pré-

senta, le 5 nivôse an III, à la barre de la Convention, pour demander justice contre ses accusateurs. Commissaire du gouvernement près le tribunal correctionnel de Morlaix en l'an VI, il vit sans déplaisir le coup d'Etat de brumaire, et devint membre du Tribunal le 24 pluviôse an VIII. Il fut le seul à protester contre le rapport du grand-juge qui comprenait le général Moreau, son frère, parmi les coaccusés de Cadoudal, et demanda en vain son renvoi devant ses juges naturels et non devant un tribunal d'exception. Chevalier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il quitta la vie politique à la dissolution du Tribunal (1807). La Restauration le nomma administrateur-général des postes, et il fut élu, le 4 novembre 1816, député du grand collège d'Ille-et-Vilaine, par 89 voix (173 votants, 236 inscrits); il siégea dans la majorité. Il devint préfet de la Lozère le 6 août 1817, puis préfet de la Charente. Après la révolution de 1848, il se retira à Morlaix.

**MOREAU (CHARLES-LOUIS)**, député de 1834 à 1848, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 3 mars 1789, mort à Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 15 février 1872, fut d'abord avocat à Nancy (1810), fit de l'opposition à la Restauration comme membre de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, et, après les événements de 1830, entra dans la magistrature comme juge au tribunal. En 1834, il fut élu, le 21 juin, député du 1<sup>er</sup> collège de la Meurthe (Nancy), par 284 voix (413 votants, 521 inscrits), contre 58 voix à M. Riston, et 54 à M. Alban de Villeneuve. Nommé, le 12 novembre 1835, président de chambre à la cour de Nancy, M. Moreau dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 19 décembre 1835, par 296 voix (410 votants); réélu ensuite, dans le même collège, le 4 novembre 1837, par 249 voix (465 votants, 561 inscrits), et, le 2 mars 1839, par 344 voix (494 votants), il fut élevé, le 17 décembre 1836, aux fonctions de procureur général à Metz, et, le 5 août 1840, à celles de premier président de la cour de Nancy. Soumis encore à la réélection, il se représenta devant ses électeurs qui le renommèrent, le 5 septembre 1840, avec 295 voix (378 votants). De nouveau réélu, le 9 juillet 1842, par 313 voix (434 votants, 619 inscrits), contre 98 voix à M. de Saint-Ouen, et, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 317 voix (461 votants, 622 inscrits), contre 105 à M. de Saint-Ouen. M. Moreau soutint fidèlement tous les ministères qui se succédèrent; il approuva les lois de disjonction et d'apanage, les fonds secrets et les crédits extraordinaires, défendit le ministère du 15 avril, opina en faveur de l'adresse de 1839, et vota *pour* la dotation du duc de Nemours, *pour* les fortifications de Paris, *pour* le recensement, *contre* les incompatibilités, *contre* l'adjonction des capacités, *pour* l'indemnité Pritchard, *contre* les propositions relatives aux députés fonctionnaires et à la corruption électorale. Il ne montra cependant aucune hostilité au gouvernement de la révolution de 1848, et son dévouement au prince-président lui valut un siège de conseiller à la cour de Cassation, le 10 juillet 1849. Il fut mis à la retraite, en cette qualité, le 19 juillet 1864. Chevalier de la Légion d'honneur (1<sup>er</sup> mai 1843).

**MOREAU (JEAN-BAPTISTE-MARTIN)**, député de 1835 à 1848 et représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Château-Landon (Seine-

et-Marne) le 21 novembre 1791, mort à Paris le 21 décembre 1873, fils de Jean-Baptiste Moreau, marchand de bois, et de Marie-Anne Lamy, entra dans la carrière du notariat et se fixa à Paris comme successeur de M<sup>e</sup> Lherbette. Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement (1832), chevalier de la Légion d'honneur, il fut successivement élu député du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le 10 janvier 1835, en remplacement de M. Alexandre de Laborde qui avait opté pour Etampes, par 456 voix (871 votants, 1,072 inscrits), contre 409 au général Bertrand; le 4 novembre 1837, par 501 voix (926 votants) contre 402 à M. Debellevme; le 9 juillet 1842, par 669 voix (922 votants, 1,211 inscrits), et, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 732 voix (754 votants, 1,031 inscrits). D'abord ministériel centre-gauche, il passa à l'opposition lors de « la coalition », vota *contre* la dotation du duc de Nemours, *contre* le recensement, *contre* l'indemnité Pritchard, *pour* l'adjonction des capacités, *pour* les incompatibilités, *pour* la proposition Rémusat, mais refusa de signer la mise en accusation du ministère Guizot. Porté, après la révolution de 1848, sur la liste du comité de la rue de Poitiers, il fut élu, le 4 juin 1848, aux élections complémentaires représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 11, par 126,889 voix (248,392 votants, 414,317 inscrits). Il prit place à droite, fit partie du comité de l'intérieur, et vota *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Réélu à la Législative, le 13 mai 1849, par le département de la Seine, le 8<sup>e</sup> sur 28, avec 118,146 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits), il vota *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, *pour* la révision de la Constitution, et soutint la politique du prince Louis-Napoléon. Candidat officiel aux élections du 29 février 1852 au nouveau Corps législatif, dans la 4<sup>e</sup> circonscription de la Seine, il échoua avec 13,511 voix contre 14,744 à Pélou. M. Carnot, candidat de l'opposition, et 1,139 à M. Dubail; il ne conserva de ses fonctions publiques que celles de membre de la commission municipale de la Seine. Chevalier de la Légion d'honneur (1833), officier (10 décembre 1850).

**MOREAU (ADOLPHE - VALENTIN)**, représentant du peuple en 1848, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 27 février 1802, mort à Commercy (Meuse) le 20 juin 1879, d'une famille de chirurgiens estimés, propriétaire à la Morville (Meuse), conseiller d'arrondissement, maire de Chaville, et agriculteur plusieurs fois médaillé dans les concours, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Meuse à l'Assemblée constituante, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 44,339 voix. Il fit partie du comité de l'agriculture, et vota en général avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des

ministres. Non réélu à la Législative, il reprit ses occupations agricoles.

**MOREAU (JEAN-ALEXIS)**, représentant en 1849, député de 1876 à 1881, né à Menoux (Indre) le 11 janvier 1801, étudia la médecine, et, reçu docteur, exerça sa profession dans le département de la Creuse. Républicain, « médecin des pauvres », comme on l'appelle encore dans son pays, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Creuse à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 6, par 18,247 voix (39,471 votants, 73,914 inscrits). Il siégea à la Montagne, vota avec la minorité démocratique, contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai sur le suffrage universel, et protesta énergiquement contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Poursuivi, il fut condamné à la transportation en Algérie, et resta à Mostaganem jusqu'à l'amnistie de 1859. Il revint alors dans la Creuse, et reprit l'exercice à peu près gratuit de la médecine. Très populaire dans la région, il fut avec succès candidat républicain radical, dans l'arrondissement de Guéret, aux élections législatives de 1876, et fut élu député au second tour, le 5 mars, par 12,718 voix (18,377 votants, 26,537 inscrits), contre 5,573 au général de Laveaucoupet, royaliste. M. Moreau s'inscrivit à l'extrême gauche, vota pour l'amnistie plénière et fut des 363. A ce titre, il obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 12,850 voix (18,254 votants, 26,839 inscrits), contre 5,253 au général de Laveaucoupet devenu candidat officiel. Il reprit sa place dans les rangs avancés de la majorité républicaine et se prononça, avec les radicaux, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour la liberté absolue de la presse, de réunion et d'association, etc., et contre la politique opportuniste. Il ne se représenta pas tout d'abord le 21 août 1881; mais, entre les divers tours de scrutin, sa candidature fut produite, et échoua, le 4 septembre, avec 4,169 voix contre 9,735 à l'élu M. Lacôte, également républicain.

**MOREAU (HENRI)**, représentant en 1871, né à Saulieu (Côte-d'Or) le 15 mars 1810, mort à Saulieu le 5 octobre 1890, était, en 1848, notaire à Censey. Très partisan de la Révolution, ardent républicain, il devint conseiller général du canton de Liernais, maire de Saulieu, et, à la suite du coup d'Etat de décembre, dut gagner la Belgique pour éviter des poursuites. Il reentra en France peu de temps après. Lors de l'attentat d'Orsini, il fut de nouveau inquiété et arrêté. Mais grâce à d'actives démarches, il obtint de rester en France. Elu, le 8 février 1871, représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 30,802 voix (73,216 votants), 116,813 inscrits, il prit place à gauche, et vota contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres assemblées. A ses obsèques civiles, à Saulieu (octobre 1890), des discours furent prononcés par MM. Victor Prost, Bizouart-Bert, députés, et Hugot, sénateur.

**MOREAU (FERDINAND-LOUIS)**, représentant en 1871, né à Paris le 20 janvier 1826, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 26 mars 1884, petit-fils d'un censeur de la Banque de France, fils d'un des principaux agents de change de Paris, fut lui-même syndic de la corporation des agents de change de cette ville et fut nommé, en 1865,

conseiller général d'Indre-et-Loire, où il possédait le château historique d'Anet. Le 21 juillet 1871, aux élections complémentaires de la Seine destinées à pourvoir au remplacement de 21 représentants, par suite d'options, de démissions ou de décès, il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 21<sup>e</sup> et dernier, par 94,873 voix (290,823 votants, 458,774 inscrits). Conservateur libéral, il prit place au centre, fit partie de la commission de permanence, et vota pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, pour le septennat, contre le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur la démission de Thiers. M. Moreau n'a pas fait partie d'autres assemblées. Officier de la Légion d'honneur (1878).

**MOREAU.** — Voy. BREUIL DE SAINT-GERMAIN (DU).

**MOREAU DE DELEMONT (WOLFGANG-SIGISMOND-ALOÏSE)**, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1814, né à Delemont (Suisse) le 22 juin 1746, mort à une date inconnue, « fils de Germain Moreau et de Marie-Anne, conjoints », fut conseiller aulique du prince-évêque de Bâle, faisant fonctions de juge et d'administrateur. Devenu plus tard, dans le département français nouvellement annexé du Mont-Terrible procureur général syndic, puis président du tribunal criminel, il fut élu, le 24 germinal an VI, par ce département, député au Conseil des Anciens. Moreau (de Delemont) se montra favorable au coup d'Etat de Bonaparte, et le Sénat conservateur l'appela (4 nivôse an VIII) à faire partie du nouveau Corps législatif, où il représenta le Mont-Terrible jusqu'en 1814, ayant obtenu successivement le renouvellement de son mandat le 2 vendémiaire an XIV et le 4 mai 1811.

**MOREAU DE SAINT-MÉRY (MÉDÉRIC-LOUIS-ÉLIE)**, député en 1789 né à Port-Royal (Martinique) le 13 janvier 1750, mort à Paris le 28 janvier 1819, d'une famille originaire du Poitou, perdit son père fort jeune et, à 19 ans, se fit admettre dans les gendarmes du roi; il étudia en même temps le droit, fut reçu avocat au parlement et, son congé terminé, revint à la Martinique où l'état de ses affaires, après la mort de sa mère, l'obligea d'aller exercer sa profession au Cap français. Devenu, en 1780, membre du conseil supérieur colonial de Saint-Domingue, il occupa ses loisirs à recueillir des documents sur l'histoire des Antilles, et découvrit le tombeau de Christophe Colomb qu'il fit réparer. Etant allé à Paris pour la publication de ses travaux, il fonda, avec Pilastre de Rozier, le *Musée de Paris*, auquel collaborèrent la plupart des publicistes de l'époque. Président des électeurs de Paris en 1789, il harangua deux fois Louis XVI, et fut élu, à la fin de cette même année, député de la Martinique aux Etats-Généraux. A l'Assemblée, il parla surtout sur les questions coloniales, et, en 1791, fut membre du conseil adjoint au ministère de la Justice. Hostile à la marche de la Révolution, il fut en butte à des tentatives d'assassinat, et, quelques jours avant le 10 août, il reçut une blessure assez grave qui le fit partir pour Forges en Normandie. Arrêté peu après, avec le duc de La Rochefoucauld, il ne dut son salut qu'au dévouement d'un de ses gardiens. Il parvint à gagner les Etats-Unis, où il fonda à Philadelphie une librairie, puis une imprimerie

qui servit principalement à la publication de ses ouvrages. Révenu en France, un peu avant le Consulat, il obtint l'emploi d'historiographe de la marine, grâce à la protection de l'amiral Bruix qu'il avait connu aux colonies, et fut nommé conseiller d'Etat le 4 nivôse an VIII. Le 5<sup>e</sup> jour complémentaire de cette même année, il fut envoyé comme résident de la république à Parme, et, en 1802, devint administrateur général des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Mais il manqua d'ordre et de fermeté et ne sut pas réprimer la révolte de la milice de Parme qui avait refusé de se rendre au camp de Boulogne; il fut destitué en 1806 et remplacé par Junot. Il perdit aussi sa place de conseiller d'Etat, et, comme l'administration impériale se refusait à lui rendre 40,000 francs qu'il avait dépensés à Parme, il dit à l'empereur : « Sire, je ne vous demande pas de récompenser ma probité; je demande seulement qu'elle soit tolérée; ne craignez rien, cette maladie n'est pas contagieuse. » Il accepta ensuite une pension que lui fit l'impératrice Joséphine, qui était sa parente. Moreau de Saint-Méry, membre de plusieurs sociétés savantes, reçut de Louis XVIII un secours de 15,000 francs. On a de lui : *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent de 1550 à 1785* (1784-1790, 6 volumes); *Description topographique et politique de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue* et *Description de la partie française de l'île de Saint-Domingue* (Philadelphie, 1796-1798, 4 volumes); *Idée générale ou Abrégé des sciences et arts* (Philadelphie, 1797). Il a en outre publié divers mémoires et traductions et laissé d'intéressants manuscrits.

**MOREAU DE VORMES** (JACOB-AUGUSTIN-ANTOINE), député au Conseil des Anciens, né à Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres) en 1750, mort à Paris en février 1806, était président du tribunal criminel de l'Yonne, lorsqu'il fut élu, par ce département, le 24 germinal an VI, député au Conseil des Anciens. Il y prit souvent la parole, fit célébrer au sein du conseil l'anniversaire de la prise de la Bastille, et fit l'éloge de l'armée d'Orient qui venait de prendre Malte, « félicitant la philosophie de s'être emparée de ce dernier retranchement du fanatisme ». Secrétaire du Conseil (2 thermidor an VI), il appuya la proposition qui assimilait les émigrés aux individus qui s'étaient soustraits à la déportation, fut nommé président (30 brumaire an VII), s'opposa à l'envoi à des commissions des procès-verbaux des assemblées électorales, réclama des détails officiels sur l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt, attaqua la résolution qui suspendait la vente des biens nationaux, défendit l'emprunt de 190 millions, fit un discours en l'honneur des armées de Hollande et d'Helvétie, et appuya la loi des otages (25 messidor an VIII). Moreau fut du nombre des membres des Conseils qui ne furent pas convoqués à la séance du 18 brumaire, et qui furent exclus le lendemain du corps législatif. Son nom fut même inscrit sur une liste de déportation; il en fut rayé par le crédit de M. de Bourienne, son compatriote, alors secrétaire du premier Consul, et fut nommé, le 14 germinal suivant, membre du conseil des prises, fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort.

**MOREL** (JEAN-BAPTISTE-THÉOPHILE), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, cultivateur à Vesaignes en Champagne,

fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Chaumont en Bassigny, avec 909 voix (331 votants). Il vota avec la majorité de son ordre, donna sa démission dès le 14 août 1789, et fut remplacé par Gombert.

**MOREL** (JEAN-CHARLES-ANTOINE), député en 1789, né à Dieuze (Meurthe) le 23 septembre 1752, mort à Dieuze le 13 août 1832, avocat à Dieuze, fut désigné, le 28 décembre 1789, comme député suppléant du tiers aux Etats-Généraux, par le bailliage de Sarreguemines. La démission de Mayer l'appela à siéger en janvier 1790. Morel opina avec la majorité et fit une motion contre l'émigration des officiers. Le 22 prairial an VIII, il fut nommé président du tribunal civil de Vic. Il exerça cette fonction pendant toute la durée du régime consulaire et impérial, et fut admis à la retraite le 20 avril 1816.

**MOREL** (LOUIS-SEBASTIEN), député en 1791, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né le 28 août 1758, mort à une date inconnue, était procureur-syndic du district d'Epernay, quand il fut élu, le 1<sup>er</sup> septembre 1791, député de la Marne à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 10, par 307 voix (485 votants). Il ne prit la parole qu'une fois pour faire rendre un décret sur les taxations héréditaires. Après la session, il resta quelque temps dans ses foyers, devint ensuite commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de l'Yonne, et fut élu, le 24 germinal an VII, par le département de la Marne, député au Conseil des Cinq-Cents, où il se fit peu remarquer. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du même département au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an XII.

**MOREL** (PHILIPPE-MARTIN-ANTOINE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lisieux (Calvados) le 16 janvier 1756, mort à Falaise (Calvados) le 14 mars 1837, « fils de Philippe Morel, marchand, et de Marie Quesnay », appartenait à la magistrature comme procureur impérial, lorsqu'il fut élu (13 mai 1815) par l'arrondissement de Falaise, représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 47 voix (53 votants), contre 5 à M. Lecouturier. Il quitta la vie politique après cette courte législature.

**MOREL** (LOUIS-GABRIEL, CHEVALIER), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Colmar (Haut-Rhin) le 28 août 1769, mort à Colmar le 18 décembre 1842, médecin et maire de Colmar, fut élu, le 15 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par cet arrondissement, avec 109 voix (141 votants), contre 10 à M. Picquet, inspecteur forestier, et 10 à M. Waeterlé. Son rôle parlementaire, peu important, prit fin avec la session.

**MOREL** (BENJAMIN-JACQUES), député de 1827 à 1831, né à Dunkerque (Nord) le 27 mars 1781, mort à Dunkerque le 25 août 1860, négociant et capitaine de la garde nationale de Dunkerque, fut élu député du 1<sup>er</sup> arrondissement électoral du Nord (Dunkerque), le 17 novembre 1827, par 190 voix (339 votants, 394 inscrits), contre 149 à M. Baudon, et fut réélu, le 23 juin 1830, par 214 voix (376 votants, 414 inscrits), contre 159 voix à M. Ferrier, directeur des douanes. Attaché au gouvernement des Bourbons, il

donna sa démission en 1830, mais fut réélu le 29 décembre suivant, par 226 voix (248 votants, 149 inscrits); il reentra, l'année suivante, dans la vie privée.

**MOREL (JULES)**, représentant en 1871, né à Villefranche (Rhône) le 20 janvier 1816, mort le 10 avril 1873, négociant, ancien maire de Villefranche de 1862 à 1864, fut élu, le 8 février 1871, représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, le 6<sup>e</sup> sur 13, par 65,667 voix (117,523 votants, 185,134 inscrits). Il prit place à droite, vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant, et mourut au cours de la législature. Il fut remplacé, le 11 mai 1873, par M. Ranc.

**MOREL (HIPPOLYTE-AIMÉ-PIERRE)**, député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 9 octobre 1846, entra en 1870 au conseil d'Etat comme auditeur, et prit part à la guerre de 1870, en qualité d'officier de mobiles. Conseiller général du canton de Saint-James (Manche), il fut élu, le 20 février 1876, député de la 1<sup>re</sup> circonscription d'Avranches, par 5,432 voix (9,943 votants, 11,734 inscrits), contre 4,446 à M. Bouvattier, bonapartiste. Il prit place au centre gauche, devint secrétaire de ce groupe, signa, le 17 mai 1877, la protestation des députés républicains contre la prorogation de la Chambre, mais, lors du vote des 363, crut devoir s'abstenir. Aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre, il échoua avec 3,256 voix contre 5,503 à M. Bouvattier, candidat du maréchal, et 1,793 à M. Sébline, républicain. L'élection de M. Bouvattier ayant été invalidée, la candidature de Morel fut chaudement appuyée par des membres influents du centre gauche, et il fut élu, le 5 mai 1878, par 6,496 voix (8,059 votants, 13,297 inscrits), contre 650 à M. Bouvattier qui ne s'était pas représenté. Réélu de nouveau, le 21 août 1881, par 6,581 voix (9,952 votants, 12,190 inscrits) contre 3,156 à M. d'Avenel. M. Morel siégea constamment au centre gauche et soutint la politique républicaine. Porté aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Manche, il échoua avec 50,161 voix sur 109,795 votants; le dernier élu de la liste conservatrice, M. du Mesnilot, avait obtenu 57,001 suffrages.

**MOREL (LOUIS-CAMILLE)**, député de 1878 à 1881, né au Puy (Haute-Loire) le 16 avril 1829, étudia la médecine, se fit recevoir docteur (1858), se déclara républicain, et, devenu maire de sa ville natale, se présenta, après l'invalidation de M. Vinay, à l'élection législative partielle du 7 juillet 1878 dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Puy, qui l'élut député par 7,443 voix (14,539 votants, 18,470 inscrits), contre 7,943 à M. de Kergorlay. Il siégea dans le groupe de la gauche républicaine, et vota *pour* l'article 7, *pour* l'amnistie partielle, *pour* l'invalidation de l'élection Blanqui, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion. Il se représenta, le 21 août 1881, mais il n'obtint que 7,271 voix contre 7,948 à l'élu conservateur, M. de Kergorlay.

**MOREL (JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE)**, député de 1885 à 1889, né à Arras (Pas-de-Calais) le 26 août 1844, venait d'être reçu avocat, lorsqu'il s'engagea, au moment de la guerre de 1870, dans la 1<sup>re</sup> légion des mobilisés du Nord. Nommé peu de temps après lieutenant, il prit une part active à toute la campagne de l'armée du Nord

et assista à l'affaire de Bapaume. Capitaine au 1<sup>er</sup> régiment territorial d'artillerie en 1881, maire de Lollaing en 1874, conseiller d'arrondissement de Douai en 1879, et président du syndicat pour le dessèchement de la vallée de la Scarpe, il fut porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Nord, et fut élu député, le 11 sur 20, par 161,702 voix (292,696 votants, 348,224 inscrits). Il siégea à droite, combattit la politique scolaire, coloniale et économique des ministères républicains, vota la surtaxe des céréales, et se prononça, dans la dernière session, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. M. Morel déposa sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur l'établissement du casier civil; cette proposition, admise par la commission d'initiative parlementaire, ne put venir en discussion avant la fin de la législature. Elle avait attiré l'attention des jurisconsultes français et étrangers, et trouvé dans la presse un accueil élogieux.

**MOREL-CORNET (DENIS)**, représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Jumel (Somme) le 18 août 1793, mort à Amiens le 7 juin 1874, fils de François Morel et de Marie-Catherine Dupuis, s'établit comme négociant à Amiens en 1820. Conseiller municipal de cette ville depuis le 29 septembre 1831, adjoint au maire (20 juillet 1837), juge-suppléant au tribunal de commerce (1834), juge (1836), président (1842-1849), membre de la Chambre de commerce (1 juillet 1842), connu pour ses opinions libérales, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Somme à l'Assemblée constituante, le 11 sur 14, par 105,835 voix. Il fit partie du comité du commerce et de l'industrie, prit plusieurs fois la parole sur ces questions, et vota avec la droite, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation des ministres. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 10<sup>e</sup> sur 12, par 63,022 voix (106,444 votants, 169,321 inscrits), il continua de voter avec la droite, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, et quitta la vie politique au coup d'Etat de 1851.

**MOREL DE MONS (BALTHAZAR-PARFAIT-ANDRÉ-ETIENNE-MARTIN, COMTE)**, pair de France, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 18 avril 1752, mort à Avignon (Vaucluse) le 4 octobre 1830, entra dans les ordres, et devint vicaire général à Paris, puis évêque de Mende le 21 avril 1805. Créé baron de l'empire le 6 juin 1808, il fut promu à l'archevêché d'Avignon en 1821, et fut nommé pair de France par M. de Villèle, le 5 novembre 1827. Il se montra dévoué à la monarchie légitime et mourut deux mois après la révolution de 1830.

**MOREL DE VINDE (CHARLES-GILBERT TER-RAY, VICOMTE)**, pair de France, né à Paris le 20 janvier 1759, mort à Paris le 19 décembre